



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 14 avril 2025

Autorité environnementale

Nos réf. : AE/25/377

N° dossier : 2025-050

Affaire suivie par : Laurent MICHEL

laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 90 32

Courriel : ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de l'Autorité environnementale

à

Monsieur le Directeur de l'énergie

Direction générale de l'énergie et du climat

Objet : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale (Ae).
Dossier : Demande de prolongation du permis exclusif de recherches (PER) de gîtes géothermiques d'Illkirch-Erstein (67) – société Electricité de Strasbourg.

Conformément à l'article R. 122-17 du code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier du 10 avril 2025 un dossier de demande d'avis, relatif au plan ou programme cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet à l'Autorité environnementale le **10 avril 2025**.

Conformément au IV de l'article R. 122-21 du code de l'environnement, l'Autorité environnementale formulera son avis dans un délai de trois mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante : <http://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html> et vous sera notifié.

Le Président de l'Autorité environnementale.

Laurent MICHEL



Autorité environnementale